

RAPPORT DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES



Année 2024



SOMMAIRE

Contexte réglementaire du rapport annuel	3
Mot du Président	4
Présentation générale du territoire	5
Description du Service Déchets	7
Faits marquants de 2024	8
Les indicateurs techniques	9
a) Prévention des déchets	9
b) Pré-collecte	10
c) Collectes des déchets ménagers	10
c1) Collectes en apport volontaire	10
c2) Collecte en porte-à-porte	12
c3) Collectes en déchetteries	14
d) Caractérisations des ordures ménagères réalisées par CITEO	18
e) Traitement des déchets ménagers	18
e1) Traitement des emballages recyclables	18
e2) Traitement des ordures ménagères	19
e3) Traitement des déchets collectés en déchetteries	20
e4) Taux de valorisation globale et taux de refus des emballages recyclables	22
Les indicateurs financiers	24
a) Détails du coût des prestations réalisées en 2024	24
b) Compte administratif 2024	25
c) Budget de fonctionnement 2024	26
d) Coût des différents flux de déchets	27
e) Evolution des coûts de 2020 à 2024	29
Communication	30
Perspectives pour l'année 2025	31
Liste des annexes	32

Contexte règlementaire du rapport annuel

Les articles D.2224-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), modifiés par le décret n°2015-1827, précisent que les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont l'obligation de présenter ce rapport afin de répondre aux deux objectifs suivants :

- informer les citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service afin de favoriser une prise de conscience concernant les enjeux autour du tri, de la prévention, de l'économie circulaire et de l'importance du rôle de chacun dans la gestion de leurs déchets ;
- mettre en perspective l'ensemble des données ayant une vocation transparente dans l'intérêt des administrés.

Ainsi, ce rapport dresse un bilan de l'année 2024 en présentant l'ensemble des éléments (tonnages, coûts, évolutions, actions, etc...) caractérisant la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles dans le cadre de sa compétence déchets.

Mot du Président



Madame, Monsieur,

L'année 2024 fût la deuxième année de fonctionnement avec les nouveaux prestataires, suite au renouvellement des marchés publics à compter du 1^{er} janvier 2023.

Les efforts permanents de gestion et de suivi des marchés ont permis de maîtriser les coûts du budget Déchets, ce qui a permis de maintenir les tarifs des redevances au niveau de ceux de l'année 2023.

Cette année a aussi connu des complications dans 2 secteurs :

- la collecte des pneumatiques usagés a subi des aléas : le prestataire habituel a rencontré des difficultés pour évacuer ceux qu'ils avaient en stock et ne pouvait plus collecter ceux de la déchetterie de St Ouen de Mimbré. Après consultation, la société SEP a trouvé une filière de traitement en Bretagne.

- la collecte des textiles usagés a été stoppée dans les dernières semaines de 2024. En effet, le centre de tri ne pouvant plus prendre ces textiles, notre prestataire de collecte, la Croix Rouge, ne pouvait plus vider les colonnes dédiées. Un nouveau partenariat a été trouvé et la collecte a redémarré en début d'année 2025.

Pour répondre à la loi AGECE en matière de gestion des biodéchets, 300 composteurs ont été réceptionnés et sont proposés à la vente pour les usagers.

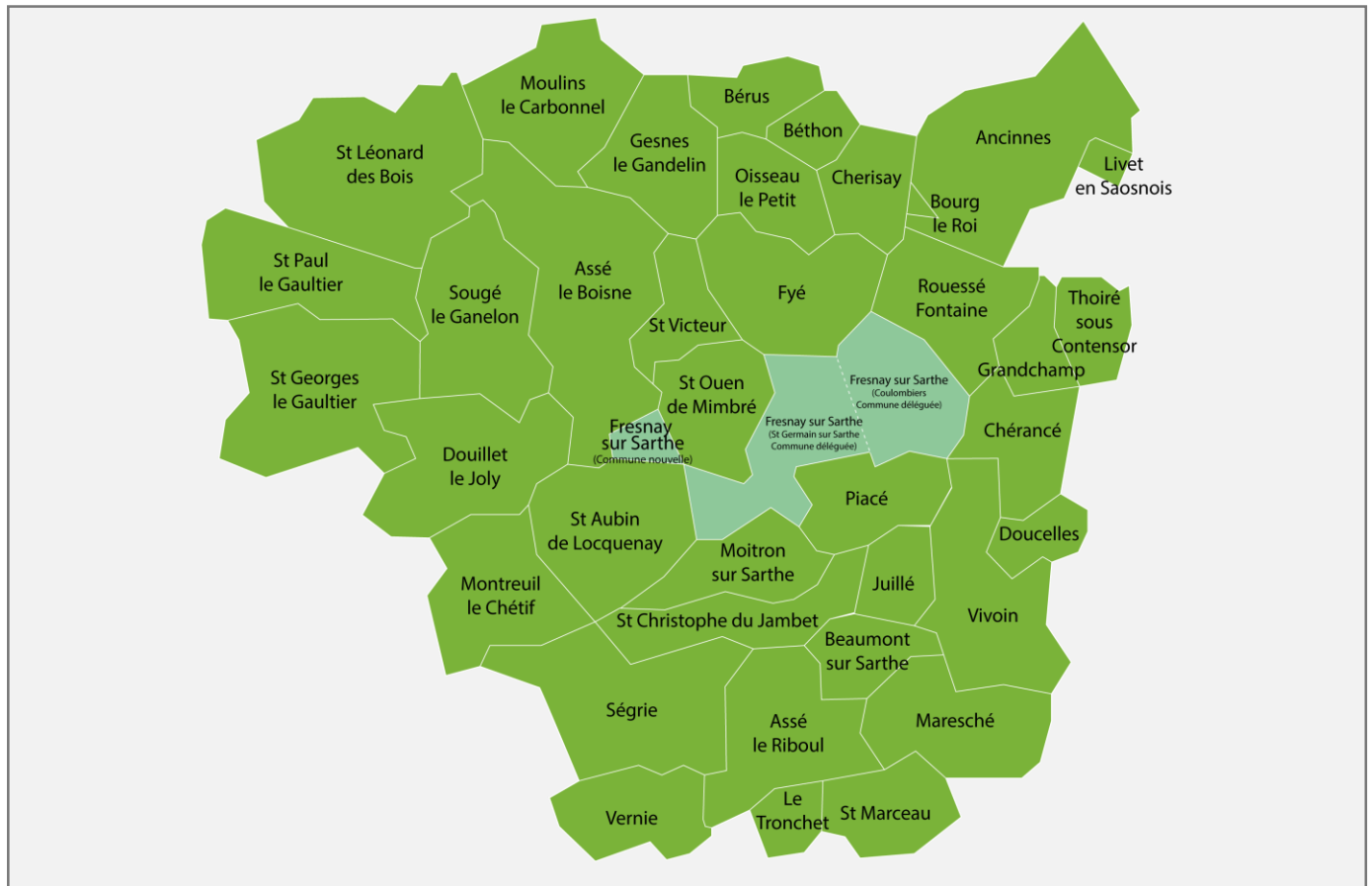
Une commande de 20 conteneurs neufs permet de continuer le renouvellement du parc : elle s'est répartie en 13 colonnes pour la collecte des emballages Multimatériaux et 7 pour les emballages en verre.

En collaboration avec les élus et le personnel de la communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles, nous continuons à œuvrer pour l'optimisation du service public de gestion des déchets.

Le Président,
Philippe MARTIN

Présentation générale du territoire

La carte ci-dessous présente le territoire de la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles.



Les données caractérisant le territoire se résument de la façon suivante (*Source INSEE - Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques* - Données 2021 en vigueur au 1^{er} janvier 2024 :

- 38 communes adhérentes pour une superficie totale de 489 km²
- 22 571 habitants (population municipale)
- Habitat rural dispersé

Le tableau ci-dessous détaille le nombre d'habitants par commune (population municipale).

Ancinnes	938	Douillet-le-Joly	317	Moulins-le-Carbonnel	697	Saint Paul-le-Gaultier	279
Assé-le-Boisne	900	Fresnay-sur-Sarthe (Coulombiers et Saint-Germain-sur-Sarthe inclus)	2 889	Oisseau-le-Petit	666	Saint Victeur	445
Assé-le-Riboul	480	Fyé	982	Piacé	376	Ségrie	599
Beaumont-sur-Sarthe	1 974	Gesnes-le-Gandelin	895	Rouessé-Fontaine	263	Sougé-le-Ganelon	837
Bérus	433	Grandchamp	142	Saint-Aubin-de-Locquenay	748	Thoiré-sous-Contensor	113
Béthon	308	Juillé	419	Saint-Christophe-du-Jambet	231	Le Tronchet	168
Bourg-le-Roi	331	Livet-en-Saosnois	68	Saint-Georges-le-Gaultier	525	Vernie	332
Chérancé	353	Maresché	882	Saint-Léonard-des-Bois	474	Vivoin	915
Cherisay	310	Moitron-sur-Sarthe	274	Saint-Marceau	538	TOTAL	22 571
Doucelles	234	Montreuil-le-Chétif	309	Saint-Ouen-de-Mimbré	927		

Description du Service Déchets

La Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles gère le service public de gestion des déchets ménagers et assimilés de la façon suivante :

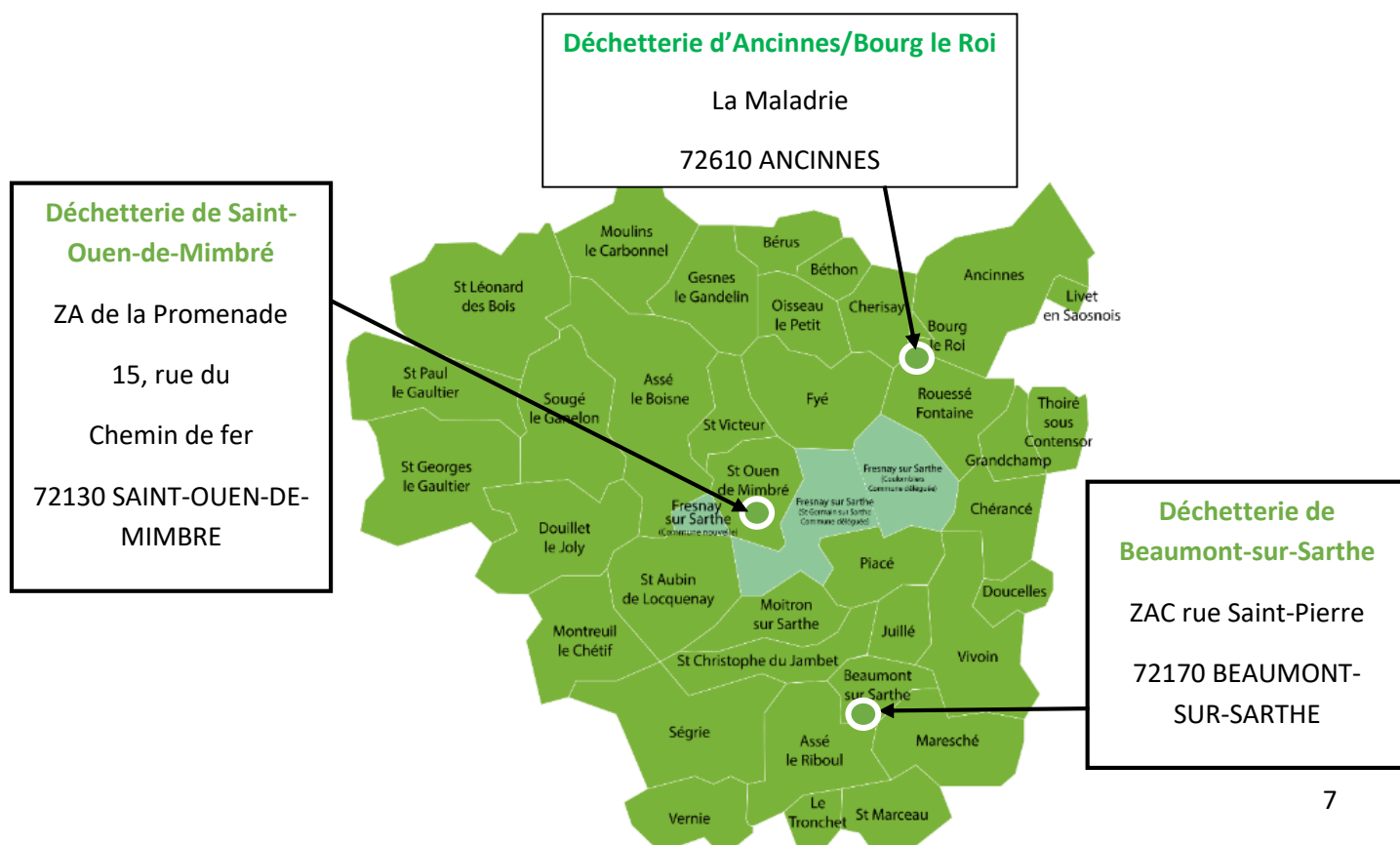
- Ordures ménagères résiduelles : la collecte en porte-à-porte et le traitement sont sous-traités à des entreprises spécialisées.
- Emballages recyclables (y compris ceux en verre) : la collecte en apport volontaire et le traitement sont sous-traités à des entreprises spécialisées.
- 3 déchetteries : les agents font partie du personnel de la CCHSAM – la collecte et le traitement des déchets sont sous-traités à des entreprises spécialisées (sauf les gravats des déchetteries de Saint Ouen de Mimbrel et d'Ancinnes/Bourg le Roi).

Le Service Déchets concerne obligatoirement les particuliers du territoire ainsi que les entreprises qui en ont fait le choix. Les déchets des entreprises (commerces, artisans, etc...) collectés par le service public sont appelés déchets assimilés car ils présentent les mêmes caractéristiques que les déchets ménagers, d'où le nom de ce rapport.

Le Service Déchets est composé de 13 agents qui sont soit à temps plein, soit pour une partie de leur temps de travail dédiés à ce service : le responsable du service, 2 personnes chargées de l'accueil, 1 personne chargée de la facturation, le responsable du service technique et son adjoint, 1 agent technique et 6 agents de déchetterie. Cela représente 8,25 ETP (équivalent temps plein) pour l'ensemble du Service.

Pour le bon exercice de ses missions, le Service Déchets dispose également de la collaboration de l'assistante de direction pour le volet Communication numérique, de la Chargée de Communication, des 2 agents du Service Comptabilité et du Chargé des marchés publics.

La carte ci-dessous permet de localiser les emplacements des 3 déchetteries sur le territoire de la CCHSAM.



Faits marquants de 2024

- La communication au niveau de la déchetterie de Saint Ouen de Mimbré a été mise à jour : à l'image des 2 autres déchetteries, elle dispose depuis mai 2024 d'un panneau décrivant dorénavant tous les déchets acceptés et refusés. Un 2^{ème} panneau avec le plan de circulation sera installé en 2025.
- Le premier guide du tri de la CCHSAM a été réalisé en interne avec l'aide de la Chargée de Communication (cf paragraphe Communication) et sera diffusé par la poste avec le bulletin intercommunal de juillet 2025.
- En raison d'un manque de conteneurs de tri par rapport à la population communale, 2 communes ont eu un ajout de conteneur pour les emballages Multimatériaux en février 2024 : Assé le Boisne (salle des fêtes) et Saint Georges le Gaultier. La commune de Moulins le Carbonnel a eu un conteneur supplémentaire pour les emballages en verre en février 2024.
- Visites de sites recevant des déchets de la CCHSAM : le jeudi 1^{er} février et le jeudi 8 février 2024, 2 groupes d'agents de déchetterie et d'agents des services techniques (7 personnes au total) ont pu visiter le matin le centre de tri des emballages Valorpôle72 au Mans et l'après-midi les installations ornaïses de la société SEP Valorisation (base logistique à Alençon – siège et plates-formes techniques à Sées).
- Le jeudi 5 décembre 2024, l'ensemble des services techniques et des agents de déchetterie (10 agents au total ainsi que le Responsable du Service Déchets) ont suivi une formation de 2 heures concernant le tri des déchets dangereux par l'éco-organisme EcoDDS : 6 agents le matin sur la déchetterie de Beaumont sur Sarthe et 5 agents l'après-midi sur la déchetterie d'Ancinnes/Bourg le Roi.

Les indicateurs techniques

a) Prévention des déchets

La Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles axe sa politique de prévention des déchets verts via 2 axes :

- Vente de composteurs individuels
- Mise à disposition gratuite d'un broyeur de végétaux aux services municipaux des 38 communes du territoire.

a1) Le compostage

Jusqu'en novembre 2023, la CCHSAM mettait gratuitement à disposition de ces usagers des composteurs individuels dans la limite d'un par foyer et selon les capacités financières du budget. En cas de déménagement hors du territoire, l'usager doit le laisser à l'adresse qui en a été dotée.

Depuis le 21 novembre 2023, tout usager à jour de sa redevance pourra acquérir un composteur individuel pour la somme de 20 €.

En 2024, 191 usagers ont récupéré un composteur individuel dont 26 composteurs payants.

Depuis 2019, la CCHSAM a distribué 889 composteurs individuels.

a2) Le broyeur de végétaux

Depuis 2017, la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles dispose d'un broyeur de végétaux qu'elle met gratuitement à disposition des services municipaux des 38 communes de son territoire. Le Service technique de la CCHSAM le livre et le récupère directement sur le lieu d'utilisation. La collectivité utilisatrice doit refaire le plein de carburant avant de le rendre.

Toute collectivité souhaitant l'utiliser doit s'adresser au service technique qui lui adressera une convention à signer au préalable, accompagnée des disponibilités du matériel.

Ce matériel n'est mis à la disposition ni des particuliers, ni des entreprises.



En 2024, aucune commune n'a utilisé le broyeur.

b) Pré-collecte

La Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles fournit des sacs d'ordures ménagères, logotés et transparents, aux ménages de son territoire. Uniquement ces sacs sont ramassés par les équipes de collecte du prestataire. La CCHSAM ne fournit pas de bac de collecte, ni aux particuliers, ni aux entreprises, mais ils peuvent en acquérir un si le besoin s'en fait sentir.

A l'automne 2024, la CCHSAM a commandé 399 880 sacs de 25 litres et 140 400 sacs de 50 litres pour un montant global de 30 791,60 € TTC (17 313,20 € TTC pour les sacs de 25 litres et 13 478,40 € TTC pour les sacs de 50 litres).

Chaque année, une distribution des sacs d'ordures ménagères est organisée durant le mois de décembre dans les 38 mairies du territoire, voire début janvier pour certaines communes. La CCHSAM tient à adresser ses remerciements aux 38 mairies du territoire qui permettent ainsi aux usagers de récupérer leur dotation au plus près de leur domicile. Le reste de l'année, ils peuvent être récupérés à l'accueil de la Communauté de Communes, à Fresnay sur Sarthe.

L'annexe 1 détaille la tarification pour les particuliers en 2024 : chaque foyer a le choix entre des sacs de 25 litres ou de 50 litres.

Pour les professionnels, ils peuvent utiliser les sacs de la communauté de communes ou des bacs dotés d'un autocollant orange et d'un autocollant avec le logo de la CCHSAM. La grille des tarifs 2024 des professionnels se trouve en annexe 2.

c) Collectes des déchets ménagers

c1) Collectes en apport volontaire

Ces collectes sont réalisées par le biais de conteneurs installés sur le domaine public. Ils sont utilisés pour tous les emballages recyclables et pour les textiles usagés.

- Conteneurs dédiés aux emballages

Ils appartiennent à la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles. Ils sont majoritairement aériens mais 6 sont semi-enterrés (3 devant la déchetterie de Saint Ouen de Mimbré et 3 sur la place Carnot à Fresnay sur Sarthe).

Au 31 décembre 2024, le territoire était doté de 101 conteneurs dédiés à la collecte des emballages en verre et 170 pour les autres emballages répartis sur les 38 communes.

En 2024, le groupe PAPREC a collecté **1 826,46 tonnes d'emballages recyclables Multimatériaux** et **923,48 tonnes d'emballages en verre**.

Le tableau ci-après détaille l'évolution des tonnages totaux des emballages Multimatériaux depuis 2019 : il concerne les déchets ménagers et assimilés.

Emballages Multimatériaux	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2023/2024
Tonnage collecté	1 685	1 787	1 928	1 874	1 833	1 826	- 0,35 %

Le tonnage des emballages Multimatériaux a légèrement baissé en 2024 par rapport à celui de 2023. Cette baisse, dans la continuité depuis 2021, n'est malheureusement pas liée à une amélioration de la qualité du tri puisque les refus ont un taux toujours aussi élevé (cf paragraphe e4). De plus, ce tonnage ne tient pas compte des dépôts au pied des conteneurs. Ils sont nettoyés par les services communaux et sont évacués avec les ordures ménagères ou les encombrants de déchetteries.

Pour calculer le ratio de collecte des emballages Multimatériaux réellement produits par les habitants du territoire, une étude de l'ADEME datant de 2015 indique que 13,44 % des emballages Multimatériaux collectés par le service public sont des déchets produits par les professionnels. C'est pourquoi le tableau ci-dessous supprime cette portion : le ratio obtenu correspond à celui des déchets ménagers (les déchets assimilés ne sont pas pris en compte). Pour rappel, les déchets professionnels sont aussi appelés déchets assimilés.

Emballages Multimatériaux	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2023/2024
Tonnage	1458,5	1 546,8	1 668,9	1 622,1	1 586,5	1 580,98	- 0,35 %
Population	23156	23 075	22 929	22 801	22 652	22 571	- 0,36 %
Ratio de collecte en kg/hab/an	63	67	72,8	71,1	70	70	stable

Les ratios ont fortement augmenté en 2019 en raison du passage aux extensions de consignes de tri. Il a continué à augmenter jusqu'en 2021, malgré la pandémie de coronavirus. Depuis, le ratio semble se stabiliser autour de 70 kg d'emballages recyclables par an et par habitant.

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des tonnages totaux des emballages en verre depuis 2019 : il concerne les déchets ménagers et assimilés.

Emballages en verre	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2023/2024
Tonnage collecté	930	960	960	929	920	923	+ 0,33%

Le tonnage des emballages en verre a légèrement augmenté en 2024 par rapport à celui de 2023, dans une même proportion que les emballages Multimatériaux. Comme pour ces derniers, le tonnage avait légèrement baissé en 2022 mais reste assez stable depuis autour de 925 tonnes.

Comme pour les emballages Multimatériaux, une étude de l'ADEME datant de 2015 indique que 13,44 % des emballages en verre collectés par le service public sont des déchets produits par les professionnels. C'est pourquoi le tableau ci-après supprime cette proportion : le ratio obtenu correspond à celui des déchets ménagers (les déchets assimilés ne sont donc pas pris en compte).

Emballages en verre	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2023/2024
Tonnage	805	831	831	804	797	799,36	- 0,3 %
Population	23 156	23 075	22 929	22 801	22 652	22 571	- 0,36 %
Ratio de collecte en kg/hab/an	34,8	36	36,2	35,3	35,2	35,4	+ 0,57 %

Comme pour les emballages Multimatériaux, le ratio de collecte des emballages en verre a régulièrement augmenté depuis 2019 jusqu'en 2021. Comme pour les emballages Multimatériaux, le ratio de collecte des emballages en verre semble se stabiliser depuis 2022 autour de 35 kg/hab/an.

- Conteneurs dédiés aux textiles usagés

La Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles a signé un partenariat avec La Croix Rouge pour la mise à disposition de conteneurs dédiés, la collecte et le traitement des textiles usagés.

Au 31 décembre 2024, seulement 6 conteneurs dédiés à la collecte des textiles étaient présents sur le territoire : 2 sur chacune des 3 déchetteries. En effet, dès le mois de septembre, La Croix Rouge a signalé un problème de reprise des textiles usagés avec le centre de tri habituel basé en Normandie. Le phénomène s'est amplifié en octobre : la fréquence de collecte était fortement réduite. Une annonce de La Croix Rouge est parue dans le Maine Libre et dans les Alpes Mancelles. En conséquence, la plupart des conteneurs ont été enlevés dans le courant du mois de novembre 2024.

Les textiles collectés par La Croix Rouge sont stockés dans une remorque que le centre de tri dédié aux textiles usagés vient récupérer. Jusqu'en novembre, ce centre de tri était situé en Eure et Loir et, par la suite, le nouveau était localisé dans l'Oise.

En 2024, Refashion, éco-organisme en charge de la collecte et du traitement des textiles usagés, indique que 160,5 tonnes de textiles ont été collectées sur le territoire de la CCHSAM dont 112 tonnes par La Croix Rouge. Deux autres opérateurs sont présents sur notre territoire : l'association AGIR et le secours catholique.

c2) collecte en porte-à-porte

Les ordures ménagères sont collectées en porte-à-porte : l'utilisateur laisse le(s) sac(s) fournis par la communauté de communes devant son domicile ou, si l'accès est impossible pour la benne à ordures, à l'endroit le plus proche où celle-ci peut faire demi-tour.

En 2024, comme pour les précédentes années, le groupe PAPREC utilise le planning de collecte ci-dessous.

	<i>LUNDI</i>	<i>MARDI</i>	<i>MERCREDI</i>	<i>JEUDI</i>	<i> VENDREDI</i>
Equipage 1	Fresnay sur Sarthe	Assé le Boisne	Doucelles	Freynay sur Sarthe C2	Beaumont sur Sarthe
		Sougé le Ganelon	Vivoin	Saint Aubin de Locquenay	Vernie
		Saint Léonard des Bois	Juillé	Saint Paul le Gaultier	Le Tronchet
		Beaumont sur Sarthe C2	Chérancé	Saint Georges le Gaultier	
				Douillet	
				Montreuil le Chétif	
Equipage 2	Piacé	Gesnes le Gandelin	Rouessé-Fontaine	Fyé	Saint Christophe du Jambet
	Saint Marceau	Moulins le Carbonel	Thoiré sous Contensor	Oisseau le Petit	Ségrie
	Maresché	Bérus	Grandchamp	Cherisay	Saint Victeur
	Assé le Riboul		Bourg le Roi	Béthon	Saint Ouen de Mimbré
			Ancinnes		Moitron sur Sarthe
			Livet en Saosnois		

NB : C2 concerne la collecte des gros producteurs

NB : si le jour de la collecte est un jour férié, la collecte est reportée au lendemain.

En 2024, le groupe PAPREC a collecté **1 896,01 tonnes d'ordures ménagères**. Le comparatif avec les années précédentes se trouve dans le tableau ci-après : il comprend les déchets ménagers et assimilés.

Ordures ménagères et assimilés	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2023/2024
Tonnage collecté	2 015	2 452	2 384	1 936	1 940	1 896	- 2,3 %

En raison de la panne du pont-bascule du quai de transfert de Ségrie survenue en octobre 2024, les tonnages n'ont plus été pesés pendant quelques jours : pour ne pas léser notre prestataire de collecte, ils ont été estimés à partir des données des semaines précédentes.

Pour calculer le ratio de collecte d'ordures ménagères réellement produits par les habitants du territoire, une étude de l'ADEME datant de 2015 indique que 21,7 % des ordures ménagères collectées par le service public sont des déchets produits par les professionnels. C'est pourquoi le tableau ci-dessous supprime cette proportion : le ratio obtenu correspond à celui des déchets ménagers (les déchets assimilés ne sont pas pris en compte).

Ordures ménagères	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2023/2024
Tonnage	1 578	1 920	1 867	1 516	1 519	1 484,58	- 2,3 %
Population	23 156	23 075	22 929	22 801	22 652	22 571	- 0,36%
Ratio de collecte en kg/hab/an	68,1	83,2	81,4	66,5	67,1	65,8	- 1,94%

L'arrivée des extensions de consigne de tri a permis de faire fortement baisser le ratio de collecte des ordures ménagères en 2019. En 2020 et en 2021, le ratio a fortement augmenté : la pandémie de coronavirus est certainement une explication. Depuis 2021, le ratio stagne aux alentours de 66 kg/hab/an.

c3) collectes en déchetteries

Les 2 déchetteries historiques (Beaumont sur Sarthe et Saint Ouen de Mimbré) ont été complétées par une 3^{ème} située à Ancinnes/Bourg le Roi dès le 5 septembre 2022.

*Horaires d'ouverture des 3 déchetteries en 2024

Saint Ouen de Mimbré	Beaumont sur Sarthe	Ancinnes/Bourg le Roi
ZA de la Promenade 15 rue du chemin de fer 72130 SAINT OUEN DE MIMBRE	ZAC de Saint Pierre 72170 BEAUMONT SUR SARTHE	Lieu-dit la Maladrie 72610 ANCINNES
Mardi, Mercredi, Vendredi et Samedi 9h-12h et 14h-17h30 (fermées le lundi, le jeudi et le dimanche)		Lundi et jeudi : 9h-12h et 14h-17h30 Vendredi : 14h-17h30 (fermée le mardi, le mercredi, le vendredi matin, le samedi et le dimanche)

Les 3 déchetteries sont fermées les jours fériés.

- Tonnages collectés dans les 3 déchetteries en 2024

Le détail des tonnages collectés sur les 3 déchetteries durant l'année 2024 se trouve dans les tableaux ci-après.

	Déchets verts	Déblais / gravats*	Encombrants	Mobilier	Bois	Métaux
	 DÉCHETS VERTS	 DÉBLAIS / GRAVATS	 ENCOMBRANTS	 AMEUBLEMENT	 BOIS	 MÉTAUX
TOTAL	3 422,80	2 956,80	1 617	482,04	694,14	322,30

*Le tonnage des gravats a été estimé à partir du nombre de rotations car les bennes ne sont pas pesées.

	Cartons	Déchets électriques	Déchets chimiques ¹	Huiles de vidange ²	Pneus ³	Huiles de friture
	 CARTONS	 DEEE	 DÉCHETS DIFFUS SPECIFIQUES (DDS)	 HUILES DE VIDANGE	 PNEUMATIQUES	 HUILES DE FRITURES
TOTAL	187,08	231,06	78,713	13,05	10,92	1,44

1 les tonnages indiqués correspondent au total de ceux collectés par EcoDDS et par notre prestataire RECYDIS

2 les tonnages d'huiles de vidange ont été estimés à partir des volumes collectés

3 les tonnages indiqués correspondent au total des pneus, y compris ceux collectés par Aliapur.

	Piles	Cartouches d'encre	Néons	Lampes
	 PILES ET ACCUMULATEURS	 CARTOUCHES ENCRE		 LAMPES
TOTAL	3,65	0,237	0,48	0,44

Le tonnage global collecté en 2024 dans les 3 déchetteries s'élève à 10 022,16 tonnes, soit une baisse de 3,5 % par rapport à 2023. Dans le détail, les plus fortes diminutions concernent les pneus repris par Aliapur (- 32 %) et les néons (- 47 %) et, parmi les flux principaux, les gravats (- 21%). Toutefois, certains flux ont augmenté en 2024 : les déchets chimiques hors EcoDDS avec +11 %, les piles (+98 %), les huiles de friture (+10 %), les huiles de vidange (+13%) et surtout les déchets verts avec + 13,5 %.

En raison de dépôts d'amiante lié (fibro-ciment) trouvés dans les gravats, une collecte exceptionnelle a eu lieu en novembre 2024 : 0,56 tonne ont été évacuées dans des bigs-bags

spécifiques. Après consultation, la collecte a été réalisée par l'entreprise Passenaud et le traitement par stockage en casier dédié sur le site de la société Colas à Champagné (72).

La filière des pneumatiques non repris par Aliapur était saturée en 2024 : nous avons été dans l'obligation de faire appel à un autre prestataire. Après consultation, l'entreprise SEP a été retenue : 3,52 T ont été envoyées sur une zone de transit du groupe VEOLIA au Mans, avant d'être transférées à l'entreprise spécialisée GLD Environnement basée à Locoal Mendon (56). Celle-ci utilise 3 types de filière de traitement : le réemploi, le réchapage ou la valorisation énergétique.

L'évolution du tonnage global des déchetteries est détaillée dans le tableau ci-après depuis 2019 : il comprend les déchets ménagers et assimilés.

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2023/2024
Total déchetteries	9 341	7 931	10 436	11 066	10 389	10 022	- 3,53 %

Depuis 2022, on constate une baisse des flux collectés en déchetteries.

Comme pour les emballages Multimatériaux et les emballages en verre, une étude de l'ADEME datant de 2015 indique que 13,44 % des déchets collectés dans les déchetteries publiques sont des déchets professionnels. C'est pourquoi le tableau ci-dessous supprime cette proportion : le ratio obtenu correspond à celui des déchets ménagers (les déchets assimilés ne sont donc pas pris en compte).

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2023/2024
Total déchetteries	8 086	6 865	9 033	9 579	8 993	8 675	- 3,5 %
Population municipale	23 156	23 075	22 929	22 801	22 652	22 571	- 0,36 %
Ratio de collecte en kg/hab/an	349	298	394	420	397	384	- 3,3 %

En 2019, le ratio a fortement augmenté et a continué à augmenter sauf l'année de la pandémie de coronavirus (2020) durant laquelle les déchetteries de Beaumont sur Sarthe et de Saint Ouen de Mimbré ont fermé pendant près de 2 mois. Depuis 2022, le ratio de collecte baisse fortement (8,6 %), plus fortement que la population.

- Fréquentation des 3 déchetteries en 2024

Les tableaux ci-dessous détaillent la fréquentation en 2024 de chacune des 3 déchetteries et le total des 3 déchetteries. Le paramétrage du logiciel était incorrect ce qui a généré l'apparition

du passage de certains usagers (professionnels, maison de retraite et services publics) qu'à partir du milieu du mois de juin 2022. La comparaison avec les autres années s'en trouve compliquée.

	Fréquentation journalière totale de 2024 : ANCINNES/BOURG LE ROI										
	9h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	17h30	Total
Lundi		457	478	360			620	490	427	82	2 914
Jeudi		463	480	341			686	562	467	82	3 081
Vendredi							681	479	405	77	1 642
Total		920	958	701			1 987	1 531	1 299	241	7 637

Malgré l'ouverture des 2 autres déchetteries, la déchetterie d'Ancinnes/Bourg le Roi est aussi fréquentée le vendredi après-midi que les 2 autres jours d'ouverture.

Par rapport à 2023, la fréquentation a augmenté de 10,7 % (6 899 passages en 2023). Elle a réceptionné un total de 1 326,96 tonnes de déchets, tous flux compris, soit une augmentation de 14,8 % par rapport à 2023.

	Fréquentation journalière totale : BEAUMONT SUR SARTHE										
	9h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	17h30	Total
Mardi		1 259	1 147	752			1 228	949	797	129	6 261
Mercredi		740	807	593			958	877	817	132	4 924
Vendredi		1 386	1 254	825			1 230	1 094	776	163	6 728
Samedi		984	1 193	980			1 279	1 110	998	214	6 758
Total		4 369	4 401	3 150			4 695	4 030	3 388	638	24 671

Le mercredi est moins utilisé par les usagers que les 3 autres jours d'ouverture.

La fréquentation a augmenté de 2,8% (23 995 passages en 2023). Ce site a réceptionné 3 037,45 tonnes de déchets, tous flux compris, soit une augmentation de 3 % par rapport à 2023 (2 949,55 tonnes).

	Fréquentation journalière totale : SAINT OUEN DE MIMBRE										
	9h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	17h30	Total
Mardi	1 601	1 687	1 124			1 701	1 401	1 276	260		9 050
Mercredi	921	1 102	835			1 583	1 377	1 236	273		7 327
Vendredi	1 725	1 855	1 208			1 870	1 611	1 373	223		9 865
Samedi	1 332	1 522	1 360			1 917	1 703	1 565	290		9 689
Total	5 579	6 166	4 528			7 071	6 092	5 450	1 046		35 932

Les statistiques de la déchetterie de Saint Ouen de Mimbré sont faussées car il y a eu une rupture de connexion Internet pendant 3 semaines (début octobre 2024) : aucun usager n'a badgé durant cette période. Aussi, la comparaison avec l'année 2023 ne peut être chiffrée précisément ; toutefois, la valeur donnée par le contrôle d'accès étant proche de celle de 2023 (36 716), on peut supposer qu'elle a été un plus fréquentée en 2024.

Comme pour la déchetterie de Beaumont sur Sarthe, le mercredi est moins utilisé par les usagers que les 3 autres jours d'ouverture. Ce site a réceptionné 5 657,75 tonnes de déchets en 2024, tous flux compris, soit une baisse de 10 % par rapport à 2023 (6 284 tonnes). Cette baisse est essentiellement liée à la forte baisse du tonnage des gravats (- 30 %).

d) Caractérisations des ordures ménagères réalisées par CITEO

Dans la nouvelle convention signée avec CITEO, l'éco-organisme doit réaliser des caractérisations sur les ordures ménagères afin de quantifier la présence d'emballages recyclables.

Une caractérisation est une opération consistant à prélever un échantillon de déchets (minimum 35 kg) dès que le camion a vidé son contenu et de répertorier les différents produits qui le composent.

Pour rappel, CITEO est le nouveau nom d'EcoEmballages, éco-organisme en charge de la collecte et du traitement des emballages ménagers.

Dans le cas de la CCHSAM, CITEO a réalisé 5 prélèvements en juin 2024 sur le site du SMIRGEOM à Ségrie de façon à réaliser au même endroit les caractérisations d'ordures ménagères de la 4CPS (communauté de communes de la champagne conlinoise et du pays de Sillé).

La caractérisation a abouti à une présence moyenne de 15 % d'emballages dans les ordures ménagères. Sachant que CITEO donne un taux national moyen de 25 % et que la région Pays de Loire a une valeur de 28 %, cette valeur est rassurante.

e) Traitement des déchets ménagers

e1) Traitement des emballages recyclables

Une fois collectés par des camions-grues équipés d'un caisson compacteur de 20 m³ appartenant au groupe PAPREC, les emballages sont vidés directement au centre de tri Valorpôle72 au Mans.

Le rôle du centre de tri est de séparer les différents matériaux pour que chaque filière puisse recycler le flux qu'il lui est destiné.

Cette année, Valorpôle72 a fait des travaux de modernisation de sa chaîne de tri à partir du 11 octobre ; ils ont consisté à mettre en place le flux développement ainsi que la récupération des petits emballages métalliques (notamment les capsules de café en aluminium). Pendant la durée des travaux, les emballages étaient toujours déposés au Mans mais ils étaient ensuite transférés par semi-remorque vers le centre de tri des Pennes-Mirabeau dans les Bouches du Rhône (site choisi par le groupe SUEZ et lui appartenant). Des centres de tri plus proches

ont été utilisés (notamment celui de la société SECHE à Changé (53) mais le choix du centre de tri tenait compte des tonnages disponibles et du tonnage de chaque collectivité pour que tous les emballages d'une même collectivité soient réceptionnés dans le même centre de tri.

Le tableau ci-après détaille les tonnages livrés aux différentes filières de valorisation des emballages (contrats de reprise hors marchés publics).

Matière	Tonnage 2024	Repreneur	Usines de recyclage
Verre	923,98	Groupe Owens Illinois Manufacturing (O-I)	Izon (33), Reims (51), Saint Romain le Puy (42), Wingles (62), Saint Mengé (88)
Acier	56,24	Groupe Arcelor Mittal	Dunkerque (59) et Olaberria (Espagne)
Aluminium	10,03	Société Regeal Affimet	Compiègne (60)
Cartons et papiers	269,76	Société REVIPAC	Société Essity à Hondouville (27)
Cartons ondulés issus des déchetteries	141,7	Société REVIPAC	Société DS SMITH Recycling à Saint Etienne du Rouvray (76)
Journaux et magazines	244,35	Groupe SUEZ	Société Saica à Zaragosa (Espagne), société EYMIN LEYDIER à Nogent sur Seine (10) et société Norske Skog à Golbey (88)
Plastique Mix PEHD-PP	51,68	Société Valorplat	Sociétés ESLAVA PLASRTICOS (Espagne) et VOGT Plastic (Allemagne)
Films plastiques	12,7	Société Valorplast	Société SIRPLASTE (Portugal)
Plastiques Mix PET clair	83,074		Société SUEZ RV Plastiques Atlantique à Bayonne (64), société WELLMANN à Verdun (55) et à Rebeuville (88) et société Plastipack Packaging à Sainte Marie la Blanche (21)
Plastiques Mix PET foncé	10,203		Société Freudenberg à Colmar (68)

Ces données sont « sous-estimées » car le centre de tri des Pennes-Mirabeau n'a pas effectué d'expédition de matières durant le 4^e trimestre 2024 : il y aura un report sur l'année 2025.

e2) Traitement des ordures ménagères

Une fois que le groupe PAPREC a déposé les ordures ménagères sur le quai de transfert de Ségrie (situé sur l'ancien centre d'enfouissement du SMIRGEOM), le groupe VEOLIA les

transfère par semi-remorque vers l'incinérateur du Mans, usine gérée par la société SYNER'VAL, filiale du groupe VEOLIA.

e3) Traitement des déchets collectés en déchetteries

Les prestataires retenus dans le cadre des marchés publics ont choisi les filières de valorisation listées dans le tableau ci-après.

Matière	Tonnage 2024	Prestataire de collecte	Type de traitement
Déchets verts	3 422,80	Société SEP Valorisation (61)	Compostage sur leur plate-forme de Sées (61)
Gravats	2 956,80	CCHSAM pour les déchetteries d'Ancinnes et de Saint Ouen de Mimbré – Société SEP Valorisation (61) pour la déchetterie de Beaumont sur Sarthe	Enfouissement en ISDI à Assé le Boisne et à Ségrie
Encombrants	1 617	Société SEP Valorisation (61)	Enfouissement à l'ISDND du groupe SUEZ aux Ventes de Bourse (61)
Mobilier	482,04	L'éco-organisme Ecomaison a retenu le groupe VEOLIA pour la déchetterie de Beaumont sur Sarthe jusqu'au 15 mai 2024 puis, après cette date, le groupe BRANGEON a pris le relais – Groupe SUEZ pour les déchetteries d'Ancinnes/Bourg le Roi et de Saint Ouen de Mimbré jusqu'au 10 avril puis, après cette date, le groupe BRANGEON a pris le relais.	Bois valorisé par le groupe SUEZ à Gennevilliers (92) ou par le groupe PAPREC à Gasville-Oisème (28) – Matelas recyclés par Recyc-Matelas Europe à Gargenville (78) ou à Mortagne en Sèvre (85) – Rembourrés recyclés par le groupe Brangeon à Sainte Radegonde (79) ou par le groupe Praxy à Saint Amand Longpré (41) – Plastiques recyclés par le groupe VEOLIA à Villeneuve le roi (94) ou par la société Cyclia à Truyes (37)
Bois	694,14	Société SEP Valorisation (61)	Broyage et déferrailage sur le site de Sées (61) pour recyclage en panneaux particules ou valorisation énergétique
Métaux	322,30	Société PASSENAUD (72)	Dépôt au siège à Changé (72) puis recyclage en aciéries ou sidérurgies

Cartons	187,08	Groupe PAPREC (72)	Recyclage à la cartonnerie DS SMITH à Saint Etienne du Rouvray (76)
Déchets électriques et électroniques	231,06	L'éco-organisme Ecosystem a retenu la société ENVIE MAINE (72).	Gros électroménager hors froid recyclé par la société REVIVAL à Rocquancourt (14) – Gros électroménager froid recyclé par l'entreprise REFINAL à Bruyères (95) – Petits appareils recyclés par la société TRIADE à Angers (49) – Ecrans recyclés par l'entreprise GALLOO à Vernouillet dans l'Eure et Loir (28)
Lampes	0,44		Société ARTEMISE à Vulaines (10)
Néons	0,48		
Déchets chimiques	27,84	L'éco-organisme EcoDDS a retenu la société BS Environnement (37)	Valorisation énergétique en incinérateur agréé ou enfouissement en centre de classe 1
	50,87	Société RECYDIS (72), filiale du Groupe PAPREC	
Huiles de vidange	13,05	Société CHIMIREC (35) agréée par l'éco-organisme CYCLEVIA	Régénération ou valorisation énergétique
Pneumatiques	7,4	L'éco-organisme Aliapur a retenu la société Méga Pneus (37)	53 % en valorisation énergétique – 47 % en recyclage matière (revêtement, plaquettes et broyats)
	3,52	Société SEP Valorisation (61)	Société GLD Environnement à Locoal Mendon (56) pour recyclage matière ou valorisation énergétique
Huiles de friture	1,44	Société MJR Négoce (76)	Valorisation en biocarburant sur le site de Sierville (76)
Piles	3,65	L'éco-organisme Corepile a retenu le groupe PAPREC (37)	Recyclage des métaux dans 18 sites français, allemands ou espagnols par pyrométallurgie ou hydrométallurgie suivant le type de piles
Cartouches d'encre	0,237	Groupe Printerre à Cherisy (28)	Tri pour ré-emploi ou valorisation matière

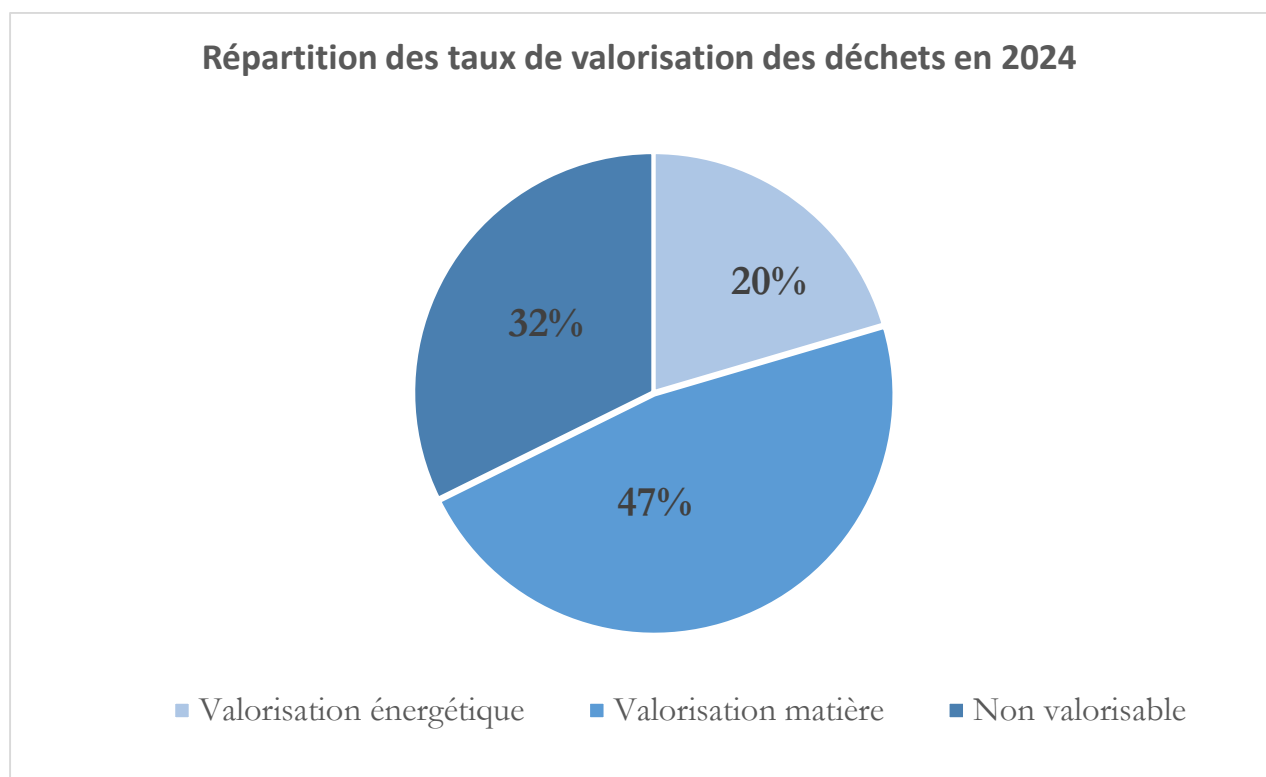
NB : certains flux sont collectés par des entreprises retenues par des éco-organismes qui assument leur financement global (collecte et traitement pour le mobilier, les déchets électriques, les DDS, les pneumatiques,...). En conséquence, ces éco-organismes financés par l'éco-taxe prélevée au moment de l'achat du produit neuf permettent de diminuer les coûts

de gestion des déchetteries, d'autant plus que certains éco-organismes rachètent les flux qu'ils collectent (mobilier, électronique, etc...).

e4) Taux de valorisation globale et taux de refus des emballages recyclables

- Taux de valorisation globale

Le diagramme ci-dessous donne la répartition du traitement de l'ensemble des 14 828,60 tonnes de déchets ménagers et assimilés collectés sur le territoire de la CCHSAM en 2024 (- 2,8 %) :

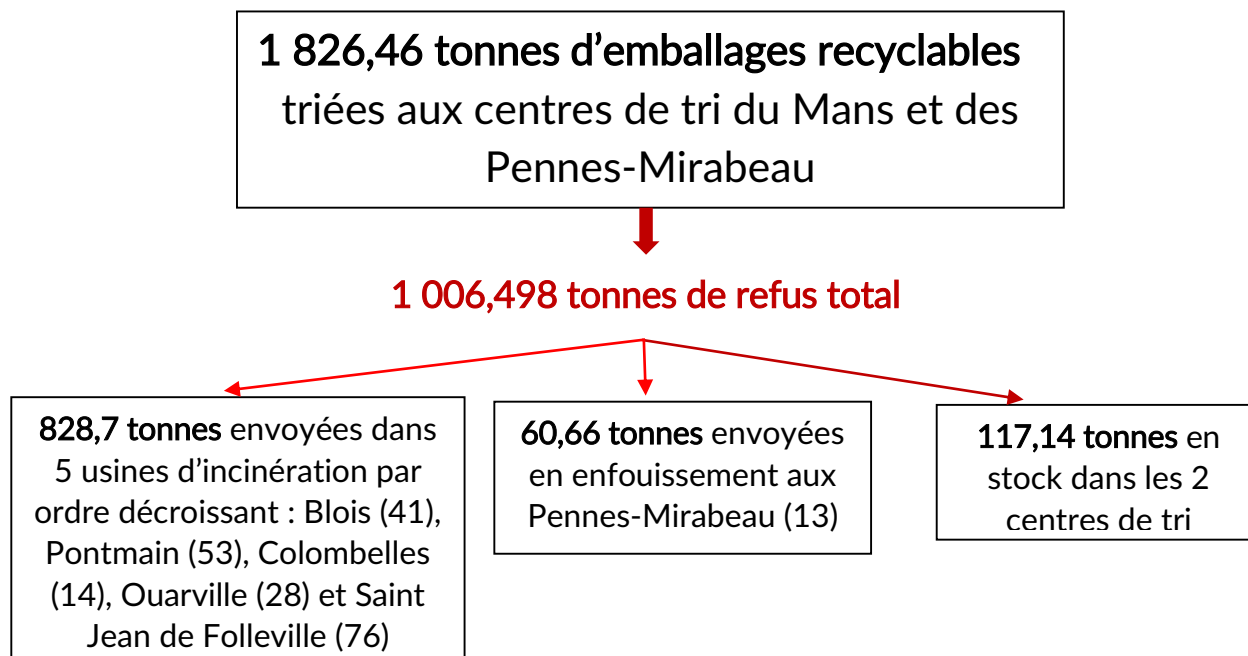


En 2024, le taux de valorisation globale des déchets est donc de 68 %. L'enfouissement a concerné 2 flux importants des déchetteries (les encombrants et les gravats).

- Taux de refus des emballages recyclables

Les refus de tri sont les déchets non conformes au cahier des charges du centre de tri : ordures ménagères, litières, verre, textiles, mobilier, électroménager, etc...

Le schéma ci-après représente la quantité des refus de tri produits en 2024 et leurs destinations.



Ces refus de tri (moyenne de 55,1 % du tonnage entrant) déterminent la part des matières destinées au recyclage : leur présence élevée diminue de ce fait les recettes qui y sont associées, sachant que ces dernières représentent environ 10 % des recettes globales de fonctionnement au niveau du budget.

Les 18 caractérisations* réalisées en 2024 donnent un taux de refus moyen de 48,97 %. Toutefois, cette valeur est à relativiser. En effet, le centre de tri Valorpôle72 divise les refus en 3 catégories : ceux issus des extensions de consigne de tri sans flux de développement, les éléments trop petits et les indésirables « vrais ». Cette dernière valeur est de 34,79 % (moyenne des 18 caractérisations de 2024, sans tenir compte des 2 caractérisations réalisées aux Pennes-Mirabeau car celui-ci ne fournit pas ces informations).

En 2024, 7 % des refus de tri ont été enfouis en raison de la présence d'un centre d'enfouissement à côté du centre de tri des Pennes-Mirabeau.

Pour l'année 2024, le centre de tri Valorpôle a facturé le traitement des refus au tarif de 184,5 € TTC la tonne. Le coût global des erreurs de tri de l'année 2024 s'est élevé à 339 145 € TTC.

Il est dans l'intérêt de tous de ne mettre dans les conteneurs de tri sélectif uniquement les déchets listés dans les consignes de tri fournies par la CCHSAM.

* Les résultats des caractérisations servent à CITEO pour calculer la répartition de chaque flux de la CCHSAM présent dans les différentes matières envoyées par le centre de tri Valorpôle72 vers les filières de recyclage. Le contrat avec CITEO prévoit de faire 18 caractérisations par an.

Les indicateurs financiers

a) Détails du coût des prestations réalisées en 2024

Le tableau ci-dessous récapitule les montants des principales prestations externalisées en 2024, c'est-à-dire les missions confiées à des entreprises privées.

Nom de l'entreprise	Nature de la prestation	Type de contrat et durée	Date ou échéance maximale (avec renouvellement)	Montant annuel des prestation en K€ TTC	Evolution par rapport à 2023
Ordures ménagères résiduelles					
Groupe PAPREC	Collecte des ordures ménagères résiduelles	Marché public 7 ans	Du 1/1/23 au 31/12/2029	532,1	- 4,4 %
Société MCV (Maine Collecte Valorisation – Groupe VEOLIA)	Traitement des ordures ménagères résiduelles	Marché public en groupement de commandes avec la communauté de communes de la champagne conlinoise et du pays de Sillé 2 ans + 1 + 1	Du 1/1/23 au 31/12/2026 au maximum	346,9	- 1,5 %
Emballages recyclables*					
Groupe PAPREC	Collecte et transport des recyclables secs en apport volontaire (monoflux + verre)	Marché public 7 ans	Du 1/1/23 au 31/12/2029	317,5**	+ 18 %
Société Valorpôle72 (Groupe SUEZ)	Tri des recyclables secs	Marché public 4 ans	Du 1/1/23 au 31/12/2026	520,9	+ 9 %

* les dépenses liées aux emballages recyclables secs sont assujetties à la TVA : la CCHSAM récupère la TVA sur ces dépenses.

** à noter : une pénalité a été appliquée en 2023 en raison de problèmes de collectes des emballages recyclables secs ; sans cette pénalité, le coût de l'année 2023 aurait été de 311,2 k€ et l'augmentation aurait alors été de 2 %.

Nom de l'entreprise	Nature de la prestation	Type de contrat et durée	Date ou échéance maximale (avec renouvellement)	Montant annuel des prestations en K€ TTC	Evolution par rapport à 2023
Prestations en déchetteries					
Groupe PAPREC	Transport des cartons ondulés	Marché public 7 ans	Du 1/1/23 au 31/12/2029	30,6	- 4,7 %
Société SEP Valorisation	Transport et valorisation des déchets végétaux et du bois	Marché public 4 ans	Du 1/1/23 au 31/12/2026	155	+ 7,8 %
	Transport et traitement des encombrants + gravats de la déchetterie de Beaumont-sur-Sarthe	Marché public 4 ans	Du 1/1/23 au 31/12/2026	354,5	+ 10,3 %
Société RECYDIS (Groupe PAPREC)	Transport et valorisation des déchets dangereux	Marché public 4 ans	Du 1/1/23 au 31/12/2026	49,3	+ 18,5 %
TOTAL DE TOUTES LES PRESTATIONS				2 307,26	+ 5,1 %

b) Compte administratif de l'année 2024

• Compte administratif 2024

Le tableau ci-dessous reprend les éléments du compte administratif de l'année 2024 au niveau des sections de fonctionnement et d'investissement :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	2 888 302,24 €	3 440 188,19 €
Section d'investissement	106 483,08 €	161 862,53 €

• Résultat antérieur reporté

Le résultat antérieur reporté est inclus au niveau du compte administratif. Il s'élève à **512 302,79 €** et se décline de la façon suivante :

456 923,34 € au niveau de la section de fonctionnement

55 379,45 € au niveau de la section d'investissement.

c) Budget de fonctionnement de l'année 2024

c1) Nature et répartition des charges et des produits

Le tableau ci-dessous présente le coût des différents postes de charges au niveau de la section de fonctionnement de l'année 2024 ainsi que leur répartition.

Dépenses de fonctionnement	Montant TTC	Répartition	Evolution par rapport à 2023
Eau, électricité, carburant	16 724,95 €	0,58 %	+ 2,5 %
Achat des sacs pour les ordures ménagères*	30 791,60 €	1,07 %	- 20,7 %
Collecte et traitement des ordures ménagères, des points d'apport volontaire et des déchets allant en déchetterie + Frais d'études	2 318 617,47 €	80,3 %	+ 5,9 %
Maintenance des véhicules et des points d'apport volontaire	56 316,46 €	1,95 %	- 2,5 %
Frais de communication, d'affranchissement, de téléphonie, d'internet, services bancaires, etc.	15 887,95 €	0,55 %	- 13,8 %
Charges de personnel	299 633,11 €	10,4 %	+ 20,2 %
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	81 871,26 €	2,83 %	+ 30,1 %
Titres annulés, créances admises en non-valeur et éteintes	68 459,44 €	2,37 %	- 1,3 %
TOTAL	2 888 302,24 €	100 %	+ 6,9 %

* En 2023, la CCHSAM avait commandé 499 720 sacs de 25 litres et 171 600 sacs de 50 litres pour un montant global de 38 848,42 € TTC (22 055,54 € TTC pour les sacs de 25 litres, soit un prix unitaire de 4,41 centimes d'euros TTC, et 16 792,88 € TTC pour les sacs de 50 litres, soit un prix unitaire de 9,79 centimes d'euros TTC).

En octobre 2024, la CCHSAM a réceptionné 399 880 sacs de 25 litres et 140 400 sacs de 50 litres pour un montant global de 30 791,60 € TTC (17 313,20 € TTC pour les sacs de 25 litres, soit un prix unitaire de 4,33 centimes d'euros TTC, et 13 478,40 € TTC pour les sacs de 50 litres, soit un prix unitaire de 9,6 centimes d'euros TTC).

Comme le stock à l'été 2024 était suffisant, les quantités commandées ont baissé de 20 % pour les sacs de 25 litres et de 18,2 % pour les sacs de 50 litres par rapport à la commande de l'année 2023.

Le tableau ci-dessous détaille le montant des différents postes de produits au niveau de la section de fonctionnement de l'année 2024.

Recettes de fonctionnement	Montant TTC	Répartition	Evolution par rapport à 2023
Redevances	2 409 086,05 €	69,8 %	- 0,4 %
Ventes de matières recyclables	138 775,27 €	4,3 %	- 6,1 %
Subventions	372 856,75 €	10,8 %	- 7 %
Recouvrements, remboursements sur sinistres*	1 702,75 €	0,05 %	- 60 %
Annulation de mandats**	40 980,96 €	1,2 %	-
Reprise sur dépréciations	19 863,07 €	0,6 %	-
Résultat antérieur reporté	456 923,34 €	13,2 %	+ 144,2 %
TOTAL	3 440 188,19 €	100 %	+ 8,9 %

* depuis 2022, le budget général n'équilibre plus le budget du SPGD.

** cette recette correspond à des remboursements de factures pour lesquelles un mauvais taux de TVA avait été appliqué.

c2) Coût aidé et financement du service public

Le coût aidé du service public est le coût qui reste à la charge de la collectivité en déduisant l'ensemble des produits que sont les ventes de matières recyclables, les subventions, les recouvrements et remboursements ainsi que le résultat antérieur reporté.

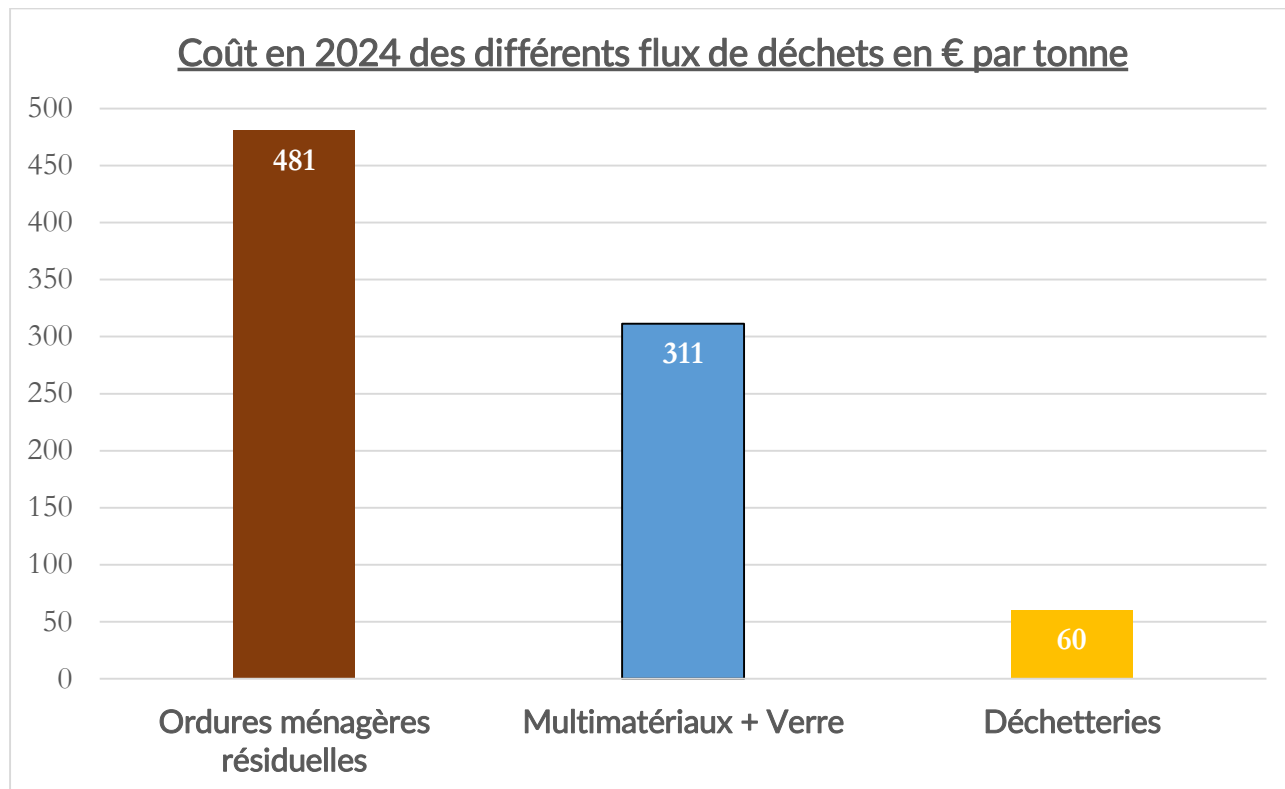
En l'occurrence, pour 2024, ce coût aidé est de **2 409 086,05 €**, **soit 106.7 € par habitant (- 0,4 %)**.

Il est financé par la RI (Redevance Incitative d'enlèvement des ordures ménagères) qui se base sur les dépenses réelles du service public de gestion des déchets et dispose d'une part variable en fonction du nombre de rouleaux de sacs choisi par les foyers.

d) Coût des différents flux de déchets

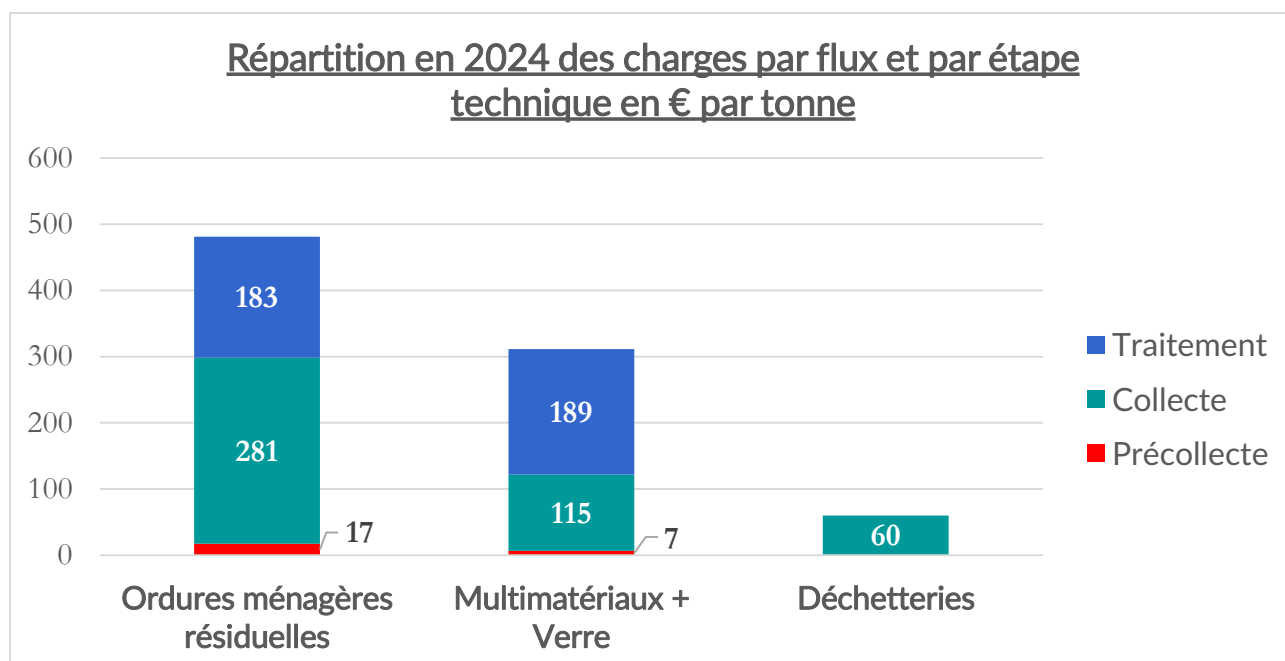
d1) Coût des différents flux à la tonne

Le graphique ci-dessous présente les montants des différents flux de déchets rapportés à la tonne afin de rendre compte, entre autres, de l'impact du geste de tri.



d2) Répartition des charges par flux et par étape technique

Le graphique ci-dessous présente les montants rapportés à la tonne des différentes étapes techniques pour chaque flux de déchets en 2024.



e) Evolution des coûts de 2020 à 2024

Le tableau ci-après permet de comparer les coûts par flux de déchets depuis l'année 2020.

	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution entre 2023 et 2024
<i>Ordures ménagères résiduelles</i>	819 297 €	870 497 €	936 751 €	951 647 €	912 137 €	- 4,15 %
<i>Multimatériaux + Verre</i>	490 493 €	505 594 €	569 273 €	757 483 €	856 279 €	+ 13 %
<i>Déchetteries</i>	450 662 €	443 800 €	539 158 €	538 798 €	600 548 €	+ 11,5 %
TOTAL	1 760 452 €	1 819 891 €	2 045 182 €	2 247 928 €	2 368 964 €	+ 5,4 %

La baisse du tonnage des ordures ménagères à hauteur de 2,3 % génère une baisse de leur coût global de l'année 2024 à hauteur de 4,15 %.

Pour les emballages recyclables (multimatériaux et verre), la baisse du tonnage de multimatériaux collecté à hauteur de 0,35 % ne se retrouve pas dans le coût global de ces flux puisqu'il augmente de 13 %.

Pour le coût de gestion des déchets déposés dans les 3 déchetteries, l'augmentation de ce coût à hauteur de 11,5 % est liée à celle de certains flux (déchets verts + 13 %, des déchets chimiques collectés par la société RECYDIS + 11 %) et le bois (+ 2,4 %), augmentation malgré la baisse du tonnage global des déchets collectés.

Communication

1) Guide du tri

Afin d'optimiser la communication sur la thématique Déchets, il a été décidé de réaliser un guide du tri. Après une première validation par la Commission Déchets le 18 juin 2024, il ne sera finalisé qu'au début de l'année 2025 après avoir subi quelques modifications.

Dans un objectif d'une communication efficiente, il comprend 12 pages mais aborde tous les volets du SPGD : tri sélectif des emballages recyclables et en déchetteries, ordures ménagères et compostage.

2) Journaux intercommunaux

Le journal intercommunal n°13 de la CCHSAM a été distribué en janvier 2024. Il comporte une page sur la gestion des déchets. La page 13 aborde le montant inchangé de la redevance pour l'année 2024, le traitement des biodéchets et effectue un rappel des consignes de tri des emballages recyclables (Multimatériaux et verre) ainsi que les produits restants à déposer dans les ordures ménagères ou au composteur.

Le journal intercommunal n°14 de la CCHSAM a été distribué en juillet 2024. La page 13 revient sur les erreurs de tri trouvées dans les refus et leur coût ainsi que sur la réalisation du guide du tri.

3) Articles sur la page Facebook et sur Internet

La page Facebook et le site Internet de la CCHSAM ont été utilisés pour communiquer les aspects suivants :

- Collecte des ordures ménagères non affectée par la présence d'un jour férié entre le lundi et le vendredi (lundi de pentecôte, jeudi de l'ascension, vendredi 11 novembre ; calendrier de collecte des ordures ménagères en 2024 ; tournées de collecte des ordures ménagères modifiée par les travaux ou les conditions météorologiques – chaleur, verglas ; conditions d'ouverture des déchetteries).
- Tarifs 2024 de la RI pour les particuliers et pour les professionnels
- Communiqué de presse « un déchet mal trié a des conséquences financières » concernant les erreurs de tri avec diffusion en mai 2024.

4) Signalétique de déchetterie

Afin d'harmoniser la signalétique des 3 déchetteries, le panneau d'entrée de la déchetterie de Saint Ouen de Mimbré a été changé ; dans un premier temps, seule la liste des déchets acceptés a été posée. En 2025, un 2^{ème} panneau contenant le plan de circulation sera ajouté.

Perspectives pour l'année 2025

- Le guide du tri sera distribué avec le bulletin communautaire de juillet 2025.
- Commande de nouvelles colonnes de tri sélectif pour continuer le renouvellement du parc
- Fin de la mise à jour de la signalétique de l'entrée de la déchetterie de Saint Ouen de Mimbré

Liste des annexes

Annexe 1 : tarifs 2024 de la RI pour les particuliers

Annexe 2 : tarifs 2024 de la redevance spéciale pour les professionnels



ANNEXE 1 : TARIFS DE LA REDEVANCE 2024 POUR LES PARTICULIERS

CHOIX	NOMBRE DE ROULEAUX DE SACS DE 25 L	NOMBRE DE ROULEAUX DE SACS DE 50 L	OU	PANACHAGE DES DEUX TAILLES DE SACS		TARIFS 2024
				25 L	50 L	
A	2	1	OU	-	-	190 €
B	4	2		2	1	200 €
C	6	3		2	2	210 €
				4	1	

1 rouleau = 26 sacs

Dotation supplémentaire :
1 rouleau de 25 L ou de 50 L en fonction de la dotation choisie

- Foyers ayant un enfant en bas âge (couches)
- Personnes qui génèrent d'importantes quantités d'ordures ménagères en raison de leur état de santé
- Assistantes maternelles à domicile

=> Pas de dotation supplémentaire pour les litières d'animaux

DISTRIBUTION DE ROULEAUX DE SACS SUPPLEMENTAIRES EN COURS D'ANNEE

Dotations supplémentaires	Tarif au rouleau
Sacs 25 L	10 €
Sacs 50 L	15 €

RAPPEL

Pour les particuliers, depuis le 1^{er} janvier 2023, la redevance d'ordures ménagères comprend 30 passages à l'année (01/01 au 31/12) dans les 3 déchetteries communautaires.

Au-delà de ce seuil, le passage supplémentaire sera facturé 10 € par passage.

34